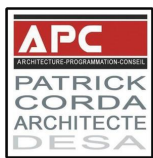


LE CLOS CESAR

Ancien Stade Paul Lebugle

4 Avenue de Chambord - Rue d'Entre-Deux aux Vallées
45190 **BEAUGENCY**

MAÎTRISE D'OUVRAGE	AMO
 IMMOBLEU PROMOTION IMMOBLEU PROMOTION ILE DE FRANCE SARL 8 Quai de Bir-Hakeim Les Rives de Marne 94410 SAINT-MAURICE 8 Quai de Bir-Hakeim - 94410 Saint-Maurice Tél : 01 45 11 75 90 - Fax : 01 45 11 77 21 SIRET : 880 905 983 00019 APE : 6810Z	 IMMO CONSEILS Le développement économique, notre priorité 265 Avenue Daumensil 75012 PARIS
AMO	MAÎTRISE D'ŒUVRE
 APC AMO 60 rue de Wattignies - 75012 Paris Tél : 01 43 41 94 48 - Fax : 01 43 41 41 01	 SASU Atelier Patrick Corda APC 60 rue de Wattignies - 75012 Paris Tél : 01 43 41 94 48 - Fax : 01 43 41 41 01 Inscrit à l'ordre des architectes IDF n° S13619 SIRET N°52358384700018
BUREAU D'ETUDES FLUIDE - THERMIQUE	BUREAU D'ETUDES STRUCTURE
 P.CETECH BUREAU D'ETUDES 8 Quai Bir Hakeim 94410 SAINT-MAURICE Tél : 01 45 11 76 00	 BET BUCHET 29 Rue Jean Mermoz 78000 VERSAILLES Tél : 01 39 02 16 14
PAYSAGISTE	BUREAU D'ETUDES HQE
 SYMBIOSIS 17 Rue Charles Derby 92140 CLAMART Tél : 06 79 94 16 61	 POSITHERM 170 Boulevard de Stalingrad 69451 LYON CEDEX 06 Tél : 04 78 68 79 54

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

DOSSIER SPECIFIQUE

MODIFICATIONS	DATE	IND.

NOTICE D'ACCESSIBILITE HANDICAPES
HOTEL (Hall G)

Phase : **PC**

MAI 2025

Ind :

10

Ech :

Objet de la demande :

Construction d'un ensemble immobilier

Angle Avenue de Chambord – rue d'Entre-Deux aux vallées
45190 BEAUGENCY

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC39 - NOTICE D'ACCESSIBILITE HANDICAPE ERP

1. OBJET DU PROJET

La présente notice concerne les dispositions prises en matière d'accessibilité handicapé d'un hôtel de 70 chambres, desservit par 2 cages d'escaliers, un parc de stationnement public en sous-sol est annexé.

L'hôtel fait partie d'un ensemble immobilier composé de :

- 5 bâtiments d'habitations indépendants hall A à E, avec un parc de stationnement de 50 en sous-sol situé sous les bâtiments hall A à C.
- 3 locaux commerciaux livrés brut situés dans le bâtiment hall A.
- 5 maisons individuelles.
- Un bâtiment d'habitation de type résidence sénior de R+2 à R+3 avec locaux de services.
- Un parc de stationnement commun à la résidence sénior de 61 places et des maisons 10 places.
- Un parc de stationnement hôtel de 67 places.
- Un hôtel de R+2 à R+3.
- Une crèche livrée brute située au RDC du bâtiment de l'hôtel.

L'ensemble se situe à l'angle de l'avenue de Chambord et de la rue d'Entre-Deux aux vallées.

2. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet concerne la création d'un établissement recevant du public de type hôtel avec des services :

En RDC bas – niveau place centrale :

- SPA comprenant une piscine, des vestiaires, salle de fitness/gym et Sauna,

RDC :

- 1 réception,
- 1 salle de petit déjeuner avec son office,
- 1 espace de convivialité avec son bar,
- Une bagagerie,
- 1 réserve,
- 7 chambres,
- 1 local informatique,

- 1 bureau,
- 1 bloc sanitaire
- 1 local service.

1^{er} étage :

- 29 chambres,
- 2 locaux de services
- 2 Espaces d'attente sécurisés,
- 1 placard technique.

2^{ème} étage :

- 24 chambres,
- 2 Espaces d'attente sécurisés,
- 1 placard technique.

3^{ème} étage :

- 10 chambres,
- 2 locaux de services
- 2 Espaces d'attente sécurisés,

3. STATIONNEMENT, CHEMINEMENT ET ENTREE

L'entrée de l'établissement sera réalisée par une porte de 2UP, avec un vantail de service de 90cm. La hauteur de la poignée sera située entre 90cm et 1,30m.

Il est prévu 3 places de stationnement pour les personnes handicapées de dimensions 5m*3,30m, dans le parc de stationnement en sous-sol. Ces places sont reliées à l'établissement par des cheminements accessibles avec un dévers de 2% maximum.

Le revêtement de sol sera non meuble.

4. ACCES A L'ETABLISSEMENT

L'entrée sera facilement repérable par les dispositions architecturales et par le traitement différencié du revêtement de sol suivant le plan de masse général.

Les poignées des portes seront facilement préhensibles et manœuvrables.

L'établissement pourra recevoir une personne handicapée tant debout qu'assis au niveau de l'accueil

5. CIRCULATIONS HORIZONTALES

Les circulations horizontales seront accessibles de largeur 1.40m et sans danger (idem cheminements extérieurs). Il n'y aura pas de pente dans l'établissement.

Le repérage et guidage des personnes handicapées seront prévus. Les circulations prennent en compte les possibilités de demi-tour en fauteuil roulant.

Des espaces de manœuvres de 1,40m*2,20m seront réalisés devant les portes à tirer, 1,40m*1,70 pour les portes à pousser.

6. CIRCULATIONS VERTICALES

Les cages d'escalier auront des marches de 16cm de hauteur et des giron de 28cm.

Les marches comporteront des nez de marche contrastés. La première et dernière contremarche de chaque volée sera contrasté par rapport aux marches. Les escaliers de 2UP comporterons 2 mains courantes qui seront prolongées en haut et bas de volée d'escalier d'une longueur de marche.

Des podotactiles seront mis en place sur les paliers hauts à 50cm de la première marche.

7. REVETEMENTS DE PAROIS

Les revêtements de sol et les équipements sur le sol des cheminements permettront une circulation aisée des personnes handicapées.

Les valeurs réglementaires de temps de réverbération et de surface équivalente de matériaux absorbants définies par les exigences acoustiques seront respectées.

8. PORTES

Les portes des circulations de 2UP seront réalisées à l'aide d'un vantail de 90cm.

Les portes vitrées seront repérées à une hauteur de 1.10m et 1.60m par des bandes opaques.

9. EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE

Les équipements et les dispositifs de commande seront accessibles et repérés aux personnes handicapées et situé une hauteur entre 0,90m et 1,30m. Ils seront installés à plus de 40cm de tout angle rentrant.

10. SANITAIRES

Les sanitaires communs en RDC et les WC des vestiaires comporteront un espace d'usage de 80cm*1.30m latéralement à côté du toilette.

Une barre oblique sera mise en œuvre sur la paroi adjacente aux toilettes.

Un lavabo accessible sera présent avec un vide sous vasque de 70cm minimum. La hauteur sera de 80cm.

Un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour sera possible à l'intérieur du toilette.

Une barre de tirage sur la porte sera posée.

11. ECLAIRAGES

L'éclairage sera conforme aux normes définies,

- 100 lux mesurés au sol et en tout point des circulations horizontales.
- 150 lux mesurés au sol et en tout point des escaliers intérieurs
- 20 lux en moyenne pour les espaces extérieurs.

12. VESTIAIRES

Des vestiaires sont prévus pour l'accès à la piscine et au Sauna.

La cabine permettra une personne en chaise roulante de se mouvoir aisément.

13. PUBLIC ASSIS

Sans objet.

14. HEBERGEMENT

La porte d'entrée de la chambre accessible aura une largeur de 80cm minimum.

Il y aura au moins 3 logements accessibles et réparties dans les différents étage (chambres EAS).

La chambre accessible comportera un lit de 1.40m*1.90 minimum.

Des espaces de manœuvre de 90cm de large seront prévue de chaque côté du lit et 1.20m en pied de lit ou bien l'inverse, avec Un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour.

La chambre comportera une douche adaptée sans ressaut de plus de 2 cm équipée :

- d'une barre d'appui ;
- d'un équipement permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui en position debout,
- d'un espace d'usage placé latéralement ;
- un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour dont les caractéristiques dimensionnelles sont définies à l'annexe 2.
- un lavabo accessible présentant un vide en partie inférieure d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur permettant le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant. Le choix de l'équipement ainsi que le choix et le positionnement de la robinetterie permettent un usage complet du lavabo en position assis en veillant notamment à la facilité de leur préhension.
- Le WC aura un espace d'usage situé latéralement avec une barre d'appui latérale.